



# Licenciement économique et reembauchage

Par **hoko**, le **01/12/2015** à **10:08**

bonjour, licencié économique en septembre 2015 comme agent d'entretien en CDI, j'ai fait en temps voulu ma lettre de reembauchage, mon ancien employeur a-t-il le droit de renouveler dans son entreprise un contrat CAE, CUIE OU contrat jeune qui appartient à la même catégorie que moi;  
suis-je prioritaire par rapport à un contrat CAE, CUIE OU contrat jeune. merci de votre réponse.  
cordialement.

Par **P.M.**, le **01/12/2015** à **13:09**

Bonjour,  
A mon avis, la priorité de réembauchage ne s'exerce que pour un nouveau recrutement, d'autant plus, pour ce qui concerne les CUI ou emplois jeunes que les candidats doivent correspondre à des critères particuliers...